



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.017/C

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN DU BOULODROME ET DES EMPRISES DE LA FUTURE VENELLE PIETONNE SIS 157 ROUTE DE BRIE- PARCELLES AV 484 ET AV 411 - ABROGE LA DELIBERATION N°24.056/C DU 25 JUIN 2024

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN DU BOULODROME ET DES EMPRISES DE LA FUTURE VENELLE PIETONNE SIS 157 ROUTE DE BRIE- PARCELLES AV 484 ET AV 411
- ABROGE LA DELIBERATION N°24.056/C DU 25 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2141-1 et L3111-1,

VU la délibération 24.056 /C du Conseil Municipal du 25 juin 2024 relative à la désaffectation et au déclassement du terrain du boulodrome sis 157 route de Brie cadastré AV 484p,

VU le plan établi par Monsieur JOUENNE, géomètre-expert à Draveil le 19 février 2025, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT le projet porté par la Commune de Brunoy et la SCCV BRUNOY CERCAY substituée à CDC HABITAT, en vue de permettre une reconstitution de l'offre de logements voués à la démolition en lien avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hautes Mardelles par la mise en œuvre d'un programme immobilier sur une partie du tènement foncier formé des parcelles cadastrées AV 484p et AV 546p et AV 411p, dont le terrain de l'ancien boulodrome et les emprises d'une venelle piétonne projetée appartiennent au domaine public de la Commune de Brunoy,

CONSIDERANT que suivant les dispositions susvisées du code de la propriété des personnes publiques, les opérations de cessions des biens relevant du domaine public ne peuvent intervenir qu'à compter de leur déclassement,

CONSIDERANT que des travaux de géomètres ont permis d'ajuster les emprises du projet par rapport aux emprises identifiées dans la délibération du 25 juin 2024 susvisée,

CONSIDERANT que l'ancien terrain du boulodrome sis 157 route de Brie ainsi que les emprises de la future venelle piétonne identifiés sur le plan de géomètre annexé à la présente délibération sont aujourd'hui rendu inaccessibles au public et par voie de conséquence désaffectés de fait,

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN DU BOULODROME ET DES EMPRISES DE LA FUTURE VENELLE PIETONNE SIS 157 ROUTE DE BRIE- PARCELLES AV 484 ET AV 411 - ABROGE LA DELIBERATION N°24.056/C DU 25 JUIN 2024

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération 24.056/C du Conseil Municipal du 25 juin 2024 relative à la désaffectation et au déclassement du terrain du boulodrome sis 157 route de Brie cadastré AV 484p susvisée.

ARTICLE 2 : CONSTATE la désaffectation du terrain de l'ancien boulodrome sis 157 route de Brie et des emprises de la future venelle piétonne issus des parcelles cadastrées AV 484p et AV 411p suivant le plan de géomètre annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRONONCE le déclassement du terrain de l'ancien boulodrome sis 157 route de Brie et des emprises de la future venelle piétonne issus des parcelles cadastrées AV 484p et AV 411p suivant le plan de géomètre annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce déclassement, ainsi que tout document relatif aux opérations de divisions foncières associées à ce projet.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU TERRAIN DU BOULODROME ET DES EMPRISES DE LA FUTURE VENELLE PIETONNE SIS 157 ROUTE DE BRIE- PARCELLES AV 484 ET AV 411 - ABROGE LA DELIBERATION N°24.056/C DU 25 JUIN 2024

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 28/03/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.017/C

Objet de l'acte : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN DU BOULODROME ET DES EMPRISES DE LA FUTURE VENELLE PIETONNE SIS 157 ROUTE DE BRIE-PARCELLES AV 484 ET AV 411 - ABROGE LA DELIBERATION N° 24.056/C DU 25 JUIN 2024

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU_DE_24484_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24484_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025